

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. APPEL

Sur 46 membres, 29 sont présents, 15 sont excusés, 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. PRESENTATION DE L'ORGANISATION DE LA POLOUEST PAR LE COMMANDANT, M. FREDERIC SCHAEER

Mme Nicole Cattano présente le major Schaer, commandant de la PolOuest à l'assemblée.

M. Schaer remercie l'assemblée pour son accueil afin qu'il présente le projet « REGIO ». Il s'agit d'un partenariat entre les différents corps de police et non une police unique. Il a effectué cette présentation auprès de tous les Conseils communaux et généraux de l'ouest Lausannois.

Ce projet « REGIO » a été annoncé en juin dernier lors d'une communication commune entre la police cantonale vaudoise (Polcant) et la police de l'Ouest Lausannois (Pol). Cette information a été tenue confidentielle jusqu'à l'obtention de la validation dudit projet par Mme Métraux et le Comité de Direction de la Pol (Codir).

En juin 2017, la commission de la cour des comptes a émis un rapport sur l'organisation des polices vaudoises après environ 1 année d'investigation. Les conclusions de ce rapport, certaines sont positives et d'autres sont à améliorer, notamment le système financier. M. Schaer a fait une synthèse des disfonctionnements relevés.

Au sein de la Pol, il y eu une réflexion afin de préserver l'intérêt du citoyen, de préserver l'intérêt régional, de garantir l'intérêt de l'ensemble du personnel, des cadres, des policiers et civils, et sur la différence de compétences judiciaires entre les polices cantonales et communales, alors qu'à la base, les agents sont formés dans la même école.

Le plan d'action est un rapprochement avec le corps de police du canton, ce qui apportera un gain en influence, et permettra de construire dans le sens des enjeux, en vue d'une organisation future.

Il s'agit de tester le projet « REGIO » durant 24 mois sous sa conduite, avec les effectifs de la gendarmerie de Renens et ceux de la PolOuest, permettant à ces derniers d'acquérir ainsi les compétences judiciaires.

En outre, il rappelle que ce projet « REGIO » ne doit pas générer de coût, que les effectifs doivent être maintenus, la subordination administrative des collaborateurs doit demeurer inchangée, développer les passerelles entre la Pol et Polcant, et la recherche de synergie et d'optimisation (logistique, formation, recrutement locaux, ...)

Ce projet « REGIO » sera effectif en mars 2019 avec une phase pilote de 24 mois afin d'en tirer les enseignements pour l'évolution d'une police coordonnée, puis viendra le temps de la décision politique pour pérenniser le dispositif.

Mme Cattano remercie le major pour les éclaircissements apportés par sa présentation.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Tout d'abord, il excuse M. Baur qui s'est fait opérer d'une épaule, il annonce que ce dernier va bien.

Au nom de M. Baur, il annonce :

Que le préavis concernant la déchetterie sera soumis au Conseil à la mi-2019.

L'Eco point des Abreuvoirs sera fermé dès le 30.12.2018, un tout ménage avec de nouvelles directives suit, ainsi qu'un formulaire de commande pour les containers, à clé, pour l'enlèvement porte-à-porte du verre. Les prix varient entre frs. 70.00 et frs. 240.00 suivant la contenance. Ces formulaires sont à retourner auprès du greffe, d'ici au 26.12.2018 afin de passer une commande groupée. Ils seront disponibles d'ici fin janvier ou début février. D'ici là, jusqu'à la livraison de ces containers, un Molok à verre sera installé provisoirement à l'ECO point du village, jusqu'au 02.03.2019. Le ramassage porte à porte débutera le 04.03.2019 à raison d'1x/mois.

Il rappelle que la benne à papier, installée temporairement lors de la mise en place du ramassage porte à porte du papier, sur le nouvel emplacement de l'Eco point du village, sera enlevée le 04.01.2019. Il rappelle également qu'à cet emplacement, il y aura des containers et/ou bennes pour l'alu/fer blanc, les capsules à café, le PET, les habits.

Au sujet du P'tit Caf, la Justice de Paix a convoqué M. Bourrecoud le 6 décembre dernier, mais ce dernier ne s'est pas présenté. Une nouvelle audience est prévue courant janvier 2019. Ce dossier peut ainsi durer quelques mois jusqu'à ce qu'il soit possible de récupérer les clés et l'accès au local. Entre-temps, les frères Jayet intéressés à reprendre le commerce, ont décliné l'offre de la Municipalité. Cette dernière est à nouveau à la recherche d'un repreneur.

M. Vincenzo Cattano demande s'il n'est pas possible d'expulser ce locataire et quelles sont les mesures prises pour les loyers impayés et les dommages et intérêts éventuels.

M. Cherix répond qu'un agent d'affaire, M. Schlaepi à Vevey, a été mandaté par la Municipalité. M. Bourrecoud doit être entendu par la Justice. Il informe qu'un dépôt de loyer de 6 mois a été déposé et que la Municipalité a aussi demandé une indemnité de quelques milliers de francs.

Mme Margarete Poget demande pour quelle raison exacte le locataire est cité auprès de la Justice de Paix.

M. Cherix répond que le locataire a renoncé à se présenter à la Préfecture, donc c'est la suite de la procédure. Il ajoute qu'il a aussi demandé à la gérance de mettre une hypothèque légale, sur l'éventuelle vente de la villa dudit locataire.

Mme Nadia Schmid demande qui sont les frères Jayet mentionnés plus haut.

M. Cherix répond qu'il s'agit d'un locataire de M. Girardet, et son frère, qui se sont intéressés à reprendre la gestion du P'tit Caf. Toutefois, les exigences concernant la reprise du fonds de commerce de M. Bourrecoud étaient trop élevées.

M. Cherix informe que l'indemnité réclamée par la Municipalité correspond à 4 ans de location. Le contrat de location étant de 5 ans et une seule année a été payée. Il informe que le bail n'a pas été cassé, le locataire a seulement annoncé la cessation des activités à une date.

Concernant la mise à l'enquête des travaux de réaménagement de l'autoroute par l'OFROU, du 9 novembre au 10 décembre 2018, 15 personnes ont été reçues et conseillées par la Municipalité. Il relève que selon le quotidien 24 heures environ 130 oppositions ont été déposées. La Municipalité quant à elle a déposé 12 oppositions, au sujet des forêts, de la ZI, les murs anti-bruit sur le pont de la Sorge et ceux coté Mex. Le dossier suit donc son cours.

Mmes Nicole Cattano, Susanne Perrudet et M. Vincenzo Camuglia n'ont pas de communication.

4. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour la PolOuest c'est Mme Perna qui lit le rapport annexé.

Pour l'ORPC, M. Pierre David informe que la prochaine assemblée aura lieu en mars 2019.

5. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Pas de communication.

6. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

7. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 2018

M. Georges Cherix signale :

page 3, point 9, 4^{ème} ligne, ... de la déchetterie de Sullens/Cheseaux est trop ... et non seulement Sullens,

page 3, point 9, 29^{ème} ligne, il s'agit de la déchetterie intercommunale de Bussigny et non de Crissier.

Puis, il fait part de quelques remarques, en son nom et celui de M. Baur, qui seront jointes au procès-verbal.

Le procès-verbal, ainsi modifié, est accepté, moins 6 abstentions.

8. ASSEMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Avec la démission de Mme Françoise Emery, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 46 membres à ce jour.

9. PREAVIS 14/2018 CONCERNANT LE BUDGET 2019

1. Présentation du budget 2019 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport.

Mme Françoise Cuérel donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du budget de l'entente intercommunale des eaux, EIEVMV. En conclusion, la commission, remercie toutes les personnes concernées par l'activité de l'Entente et elle recommande au Conseil d'approuver le budget 2019 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche demande si la Municipalité a pu profiter de l'offre d'achat du dispositif de relevé des compteurs, un montant pour l'acquisition de tels appareils avait été prévu lors d'un précédent préavis.

M. Vincenzo Camuglia répond que la décision d'associer les 3 communes a été prise après l'approbation du préavis. Les appareils commandés ont été revendus à l'Entente. Il précise encore que le relevé sera effectué par le fontainier pour les 3 communes.

Mme Yvette Jenny demande à combien est facturé l'eau aux habitants.

M. Vincenzo Camuglia répond frs. 2.00/habitant.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis No 14/2018 concernant le budget de l'EIEVMV 2019 est accepté à l'unanimité, tel que présenté par la Municipalité.

2. Budget communal 2019

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du budget communal 2019. En conclusion, la commission propose aux Conseillers, d'approuver le budget communal 2019, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nicole Cattano apporte quelques précisions, sur le préambule du rapport de la commission à la rubrique : page 6, instruction publique, elle pense qu'il s'agit de ... + 50% s/élèves et non s/population. Puis la rubrique page 12b, il s'agit d'un APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) et non d'un 2^{ème} réfectoire.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande, en page 8/14 b, au sujet du compte 460.352, si le transit de Crissier, de frs. 7'000.00, est inclus dans le montant de frs. 91'000.00.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il s'agit du passage Mex/Sorge.

M. Georges Cherix précise que selon le vote du prochain point, à partir de 2019, ce montant ne sera plus payé, étant donné l'adhésion à la CISTEP. Il sera payé frs. 83'000.00 directement à la STEP de Lausanne et le coût du transit sur la commune de Crissier de frs. 8'000.00., soit les frs. 91'000.00.

M. Zumbrunnen demande encore si la taxe des micropolluants de frs. 9.00/habitant est comprise dans ce montant. Il rappelle que toutes les STEP en Suisse sont assujetties à cette taxe. En page 8/14 b sur le compte 460.4342 taxe d'entretien, il constate que le montant est inscrit dans les revenus.

M. Cherix donnera une réponse lors du prochain Conseil.

Mme Nadia Schmid demande des précisions quant au compte 430.331 amortissement patrimoine administratif, en page 7.

M. Cherix répond que lors de l'aménagement des arrêts de bus, le coût des travaux aurait dû être prélevé sur le compte « équipements communautaires ». Etant donné que cette opération n'a pas été effectuée, il s'agit uniquement d'une écriture comptable.

Mme Yolande Riche s'étonne qu'aucun équipement parascolaire ne soit prévu sur notre territoire. Elle constate que sur le plan d'investissement, un budget est prévu pour l'aménagement de 2 classes supplémentaires. Et, elle constate qu'actuellement, c'est la commune de Bussigny qui accueille tous les enfants et nous, nous participons aux coûts.

Mme Nicole Cattano répond que « participe » n'est pas le bon terme. Notre commune n'a en effet pas participé à la création des locaux de l'APEMS. Par contre notre commune ayant adhéré au réseau BussiVillaJe, paie sa part de subside pour tous les élèves du village qui bénéficient des structures. Effectivement, une étude est en cours pour une APEMS ou un réfectoire sur notre territoire. Elle précise qu'un réfectoire n'est pas adapté pour les élèves de moins de 7 ans. Actuellement, il y a entre 4 et 7 élèves scolarisés à Villars-Ste-Croix qui bénéficient de l'accueil auprès de l'APEMS. Il s'agirait d'un coût disproportionné par rapport au besoin actuel. Dès la 7Harmos, les élèves sont scolarisés à Bussigny, donc déjà sur place. Elle précise encore que les transports scolaires sont existants pour ce trajet, car certains élèves enclassés à Villars-Sainte-Croix, habitent Bussigny.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande en page 8/14 b, compte 460.318, prestation pour l'étude de convention Crissier-Villars-Sainte-Croix, pour quelle raison ces frais de l'étude sont à notre charge.

M. Georges Cherix répond qu'après recherches, il s'avère que cette conduite appartient à notre commune. Il y a une étude en cours pour la création d'un nouveau règlement par le bureau BBHL. Le dossier avance très lentement, certaines décisions peinent à être définitivement prises, d'où les différentes études à payer. Aux dernières nouvelles, il semble que la commune de Crissier va créer une nouvelle conduite.

M. Zumbrunnen annonce alors que nous devrons assumer seul l'entretien de cette conduite.

M. Cherix reprécise qu'il s'agit bien de notre conduite, celle qui récupère l'eau de notre village, mais elle se situe en partie sur le territoire de Crissier. Il donnera des informations supplémentaires lors du prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis No 14/2018 concernant le budget communal 2019 est accepté, tel que présenté par la Municipalité, à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

10. PREAVIS 15/2019 RELATIF A LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE LA CISTEP (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STEP DE VIDY)

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture du rapport.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 15/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Monique Romon demande si les autres communes ont déjà ratifié cette convention.
M. Georges Cherix répond que nous sommes la dernière commune à la ratifier.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le préavis Municipal no 15/2018 est accepté à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

11. PREAVIS 16/2018 RELATIF à LA DEMANDE DE CREDIT DE FRS. 265'000.00 EN VUE DE LA REFLECTION DES OUVRAGES AF – ETAPE 1, CHEMINS Bi01, Bi02, COLLECTEURS A, B

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture des rapports.

M. Claudio Perna donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 16/2018. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

M. André Mini donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 16/2018. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Nadia Schmid demande si la Municipalité règle l'entier de la facture puis demande le remboursement des subventions.

M. Vincenzo Camuglia répond que c'est la Municipalité qui finance les travaux et après elle demande le remboursement des subsides alloués.

M. Georges Cherix ajoute que cette manière de faire a été adoptée lors de la construction des arrêts de bus. Les subsides ont été remboursés à réception de la facture.

M. Jacques-Edouard Perrudet demande ce qu'il advient de la discussion quant à la pose d'un panneau interdisant l'accès au refuge pour les poids lourds.

M. Vincenzo Camuglia répond que rien n'a été prévu à ce jour. Une demande sera envoyée au service de police concerné.

M. Georges Cherix appuie les propos de M. Camuglia. Les travaux débuteront en mars, ce qui laisse du temps afin de déposer cette demande.

M. Cédric Romon se réfère à la mise à l'enquête de l'OFROU ainsi qu'aux deux parcelles classées « agricole », et qui seront classée « forêt ». En l'état actuel, la commune aura droit à une subvention de

l'Office Fédérale de l'Agriculture. Il demande si la Municipalité a reçu une garantie que l'Etat n'en demandera pas le remboursement lors du changement d'affectation.

M. Georges Cherix répond que dans l'opposition formulée à l'OFROU, il a été demandé qu'aucune forêt de ne soit compensée sur notre territoire. Pour le cas où cette opposition serait refusée, la Municipalité a formulé une demande de dédommagement.

M. Cédric Romon ajoute que sur le territoire de Bussigny, la Municipalité a eu l'obligation de faire construire un parking, la circulation étant interdite en forêt. Qu'adviendra-t-il sur notre territoire ? Serons-nous aussi obligés de faire construire un parking pour le refuge ?

M. Cherix répond que ce n'est pas le même cas de figure. Il n'y aura pas que de la forêt sur le chemin menant au refuge, il y a d'autres possibilités. Il précise que les travaux pour le chemin débuteront probablement en mars 2019, et les travaux concernant la forêt, débuteraient peut-être, entre 2023 et 2033. Il rappelle qu'à ce jour, rien n'est défini, tant que l'OFROU n'a pas traité toutes les oppositions.

La parole n'est pas demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 16/2018 est accepté à l'unanimité.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

12. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

13. DIVERS

M. George Cherix remercie les Conseillères et les Conseillers pour la confiance accordée à la Municipalité. Il souhaite à tous de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2019. Il convie l'assemblée à partager une agape.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 21 h 59.

Le Président

La Secrétaire

Nicola Cassetta

Anita Cochard